

Loli et Michel MALATERRE
Sarl L & M
capital de 7700€
Siret: 443 390 364 00018
NAF: 351 E--TVA FR16443390364



CONTAT DE MISE EN GARAGE

Conclut entre :

la société **MEDOC NAUTIQUE**, sarl L&M, ci-après nommée "le chantier"

et M
demeurant :

propriétaire agissant au nom et pour le compte du propriétaire du bateau.....décrit en annexe n°1 du présent contrat, demeurant :(adresse du propriétaire en cas de mandat)

ci-après nommé le Client.

ARTICLE N° 1 :

Le Chantier prend en charge le bateau de son Client, tel que décrit en annexe 1 pour l'entreposer et en assurer la surveillance.

Chaque élément retenu fera l'objet, le cas échéant, d'une annexe jointe au présent contrat et signée par les deux parties.

ARTICLE N° 2 :

Le présent contrat est conclu pour un montant qui sera déterminé par une facture établie au vu des éléments des annexes n°1 et n°2. Le garage est payable d'avance (terme à échoir).

Tous les travaux de manutention et d'entretien exécutés en application des annexes 3 et 4, ou en cas de nécessité apparue en cours d'hivernage et après accord écrit du propriétaire, seront facturés à part selon nos Conditions Générales de Vente Ils devront en tout état de cause, être réglés avant la sortie du bateau du chantier.

ARTICLE N° 3 :

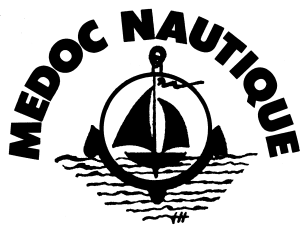
Le chantier est responsable, sauf en cas de force majeure ou faute d'un tiers présentant les caractères de la force majeure, de tous dommages subis par le bateau pendant la durée du garage.

Le Chantier justifiera, à la demande du Client, de sa police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle.

Le Client fait son affaire du regroupement et de la mise à terre de tous les équipements et objets personnels qu'il entend emporter et conserver ailleurs que dans le bateau.

Un inventaire du matériel restant à bord sera dressé contradictoirement (voir annexe n°1), sauf si le Chantier n'a pas accès à l'intérieur du bateau et/ou des coffres (fermés à clef ...).

La responsabilité du Chantier ne pourra pas être engagée en cas d'avaries causées aux ou par les objets restés dans le bateau.



Loli et Michel MALATERRE
Sarl L & M
capital de 7700€
Siret: 443 390 364 00018
NAF: 351 E--TVA FR16443390364



Le Chantier ne peut être tenu pour responsable des dégâts occasionnés par les variations de température et l'humidité de l'air, ainsi que toutes dégradations dues au vieillissement (caoutchouc, peinture, vernis etc.) ou tout autre évènement climatique.

ARTICLE N° 4 :

La date de mise à l'eau ou de fin de contrat ou de prolongation du contrat devra être confirmée au Chantier au plus tard 10 jours avant l'échéance, par écrit.

Si ce délais n'est pas respecté, le Chantier peut mettre en demeure le Client de fixer une date de mise à l'eau ou d'enlèvement.

Par la même correspondance, le Chantier informera le Client de la date limite à partir de laquelle:

1. Il déclinera toute responsabilité autre que celle du dépositaire forcé, pour les dommages subis par le bateau.

2. Il se réserve le droit d'exiger d'office la mise à l'eau s'il est nécessaire de libérer la place occupée.

Le Chantier a droit au prix de la location de l'emplacement pendant tout le temps où le bateau continuerait à stationner, et au remboursement de tout dommage que pourrait lui occasionner le stationnement forcé.

Le Chantier bénéficie sur le bateau du privilège *pour frais faits pour la conservation de la chose* et peut exercer sur le bien son *droit de rétention* jusqu'au paiement complet des sommes dues.

Au cas où le Chantier ne serait pas en mesure de procéder à la mise à l'eau à la date convenue par lui-même, il pourra prendre toute disposition pour faire effectuer le travail par le professionnel de son choix.

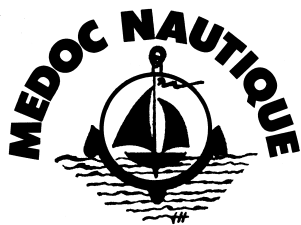
Le présent contrat est établi en 2 exemplaires, sur pages (nbre total) dont ... annexes.

Observations éventuelles :

Fait à CARCANS le

Le Chantier

Le Client (signature précédée de "Bon pour accord")



Loli et Michel MALATERRE
Sarl L & M
capital de 7700€
Siret: 443 390 364 00018
NAF: 351 E--TVA FR16443390364



ANNEXE N° 2

VIE DU CONTRAT

DATE DE DEBUT DU CONTRAT (*) :

DATE DE MISE A TERRE (*) :

DUREE :

DATE DE FIN DU CONTRAT (*) :

DATE DE MISE A FLOT (*) :

(*) *sauf cas de force majeure.*

Carcans le

Le Chantier

Le Client